



**CESER de Bourgogne**  
Conseil économique, social  
et environnemental régional

# « SCHÉMA RÉGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ÉNERGIE DE LA BOURGOGNE

AVIS

présenté par

André FOURCADE

COMMISSION N° 3

Infrastructures de transport, environnement, énergies

SEANCE PLENIERE DU 20 JUIN 2012

## LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU :

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif au Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie de la Bourgogne,
- ◆ La Contribution de la Commission « Infrastructures de transport, environnement, énergies » du CESER Bourgogne sur le « projet de Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie », en date du 29 novembre 2011, et transmise dans le cadre de la consultation des personnes publiques citées dans le décret 2011-678 du 16 juin 2011 relatif aux schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie,

CONSIDERANT les orientations majeures dégagées par la Contribution du 29 novembre 2011 :

- la réduction de manière simultanée des consommations énergétiques et des gaz à effet de serre,
- le développement d'installations de productions locales d'énergies renouvelables.

Il est proposé de délibérer comme suit :

Le CESER prend acte du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie de la Bourgogne, renvoie aux éléments développés dans la Contribution du 29 novembre 2011 (jointe en annexe) et réaffirme sa volonté de participer au suivi et à l'évaluation du SRCAE de la Bourgogne.

AVIS ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



**Contribution de la commission n°3**  
**« Infrastructures de transport, environnement, énergies »**  
**du CESER Bourgogne**  
**sur le projet de Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie**

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 portant « engagement national pour l'environnement » prévoit l'élaboration dans chaque région d'un Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). Piloté conjointement par la Préfète de Région et le Président du Conseil régional, sa vocation est de définir les grandes orientations et objectifs régionaux à l'horizon 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), maîtrise de la demande d'énergie, développement des énergies renouvelables, lutte contre la pollution de l'air et adaptation au changement climatique.

Afin de préparer cette réflexion et de disposer d'une synthèse des connaissances actuelles sur ces sujets, l'Etat, le Conseil régional et l'ADEME ont réalisé, avec l'appui d'ALTERRE Bourgogne, un diagnostic régional disponible sur le site Internet [www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr).

Par ailleurs, pour que le SRCAE ne reste pas un schéma sans implication réelle sur les territoires, il est primordial que les orientations inscrites dans le document final soient pleinement partagées par les acteurs bourguignons.

Dans cette optique, un travail en deux phases a été engagé : une phase de mobilisation qui a permis la tenue de quatre séminaires, suivie d'une phase de co-construction reposant sur des ateliers sectoriels.

Cette démarche partenariale, dont l'aboutissement est prévu pour la fin 2011, sera pilotée par un dispositif d'animation et de suivi, associant les chambres consulaires et les collectivités régionales soumises à l'élaboration d'un plan climat-énergie territorial, dont la composition reste à déterminer.

Après ces phases d'élaboration, et pour lancer la phase de consultation officielle et de mise à disposition du public, l'Etat et la Région ont organisé le 30 septembre 2011 un forum de restitution à l'attention des acteurs concernés.

**Les résultats attendus par le SRCAE<sup>1</sup>**

- **renforcer et approfondir la cohérence** avec les engagements nationaux et internationaux (3X20, facteur 4, lois Grenelle 1 et 2),
- **évaluer des potentiels d'économie d'énergie** et des gains de GES à 2020-2050 et des potentialités de développement des énergies renouvelables, en s'appuyant sur le bilan énergétique 2005,

---

<sup>1</sup> Source : texte officiel de forum du 30 septembre 2011

- fixer à l'échelon du territoire régional et à l'horizon 2020/2050 :
  - ✓ les **orientations** ayant pour effet la **réduction des émissions de GES** et portant sur l'amélioration de l'efficacité et la maîtrise de la demande énergétique,
  - ✓ les **orientations** visant à **adapter les territoires** et les activités aux effets du changement climatique,
  - ✓ les **orientations** permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets,
  - ✓ les **objectifs qualitatifs et quantitatifs** à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération, par zones géographiques.

### Les propositions de la Commission n°3 du CESER Bourgogne

La Commission n°3 du CESER Bourgogne souligne la pertinence de ce Schéma qui offre un diagnostic de base de la situation (état des lieux), propose au débat un cadre territorial pour des actions, dresse enfin un état des lieux qui, à défaut d'être exhaustif dans ses approches sectorielles, permet de travailler sur des hypothèses.

Le sujet étant majeur pour l'avenir de la Région, le CESER aurait eu besoin de davantage de temps de réflexion pour émettre un avis et des propositions nécessitant que l'ensemble des conseillers puissent y contribuer. La Commission n°3 propose donc une contribution ciblant quelques sujets sur lesquels le CESER a eu l'occasion de travailler (étalement urbain, énergies renouvelables, infrastructures de transport, TER...).

La Commission n°3 du CESER, conformément à ses engagements d'un travail de **suivi permanent des saisines**, se réserve la possibilité d'autres contributions, conformément au vœu émis par le SRCAE d'un schéma « ... connu, débattu, amendé, enrichi et partagé », y compris dans sa mise en œuvre.

En proposant huit orientations principales, le Schéma régional climat, air, énergie en Bourgogne s'inscrit dans les objectifs nationaux des lois Grenelle 1 et 2 et dans les engagements internationaux des 3X20. La Commission n°3 du CESER approuve cette approche cadrant ce schéma, particulièrement l'orientation n°8 proposant un système de suivi et d'évaluation sur la base d'indicateurs pertinents à construire.

La Commission n°3 du CESER en dégage deux orientations majeures, transversales, qui pourraient guider des actions ayant un impact sur le quotidien des Bourguignons (cf. orientation N°7) :

- la réduction de manière simultanée (et ceci est essentiel) des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre pour les collectivités locales, les entreprises, les professionnels et les particuliers,
- le développement d'installations de production locales d'énergies renouvelables (solaire, biomasse, géothermie, éolien, méthanisation ...) afin de développer un mix-énergétique décarboné en complément des énergies hydrauliques et nucléaires présentes sur ses territoires.

#### Pour la première orientation, enjeu majeur de réduction simultanée des consommations électriques et des émissions de CO2

Il s'avère nécessaire de développer l'engagement des acteurs (pouvoirs publics, collectivités, entreprises, ménages) dans des démarches vertueuses. D'ores et déjà, des démarches groupées au sein de Clubs d'entreprises créés par les filières et les organisations professionnelles existent, par exemple, pour la motorisation à vitesse variable, l'air comprimé, l'éclairage, le chauffage...

Des démarches similaires sont engagées et devront être accentuées pour le logement social avec les collectivités et les bailleurs sociaux par exemple avec les Certificats d'économie d'énergie. L'incitation au changement de comportements des acteurs est au cœur de ces engagements dans la durée et sur des objectifs quantitatifs exprimés.

Une attention particulière est à porter aux populations démunies et à la précarité énergétique. Notre proposition est d'amplifier ces actions en les ciblant grâce aux données fournies par les collectivités (CCAS) et les associations (de consommateurs, caritatives notamment).

Pour les thématiques-clés, la Commission n°3 du CESER propose d'accentuer les efforts et l'innovation sur quatre points :

- la rénovation du bâti existant qu'il soit public ou privé, collectif ou individuel, industriel, administratif, commercial ou résidentiel. Le schéma indique que la qualité thermique des logements en Bourgogne est particulièrement mauvaise (69 % des logements énergivores contre 57 % en France). Un plan concerté serait donc à mettre en place rapidement, à l'instar de ce qui s'est fait dans le Haut-Rhin avec le programme « *Je rénove BBC*<sup>2</sup> ». La professionnalisation des acteurs de la filière, l'implantation de nouvelles techniques de rénovation en local et les échanges d'expérience à partir d'un réseau de références seront essentiels pour le succès de ce travail de fonds sur le stock du bâti où il faudra cibler et prioriser les urgences. sociales. Cette orientation constitue un levier important pour l'emploi et l'attractivité de la Région,
- le changement de modes de déplacement avec l'incitation à la mobilité « douce » dépendent aussi de l'occupation des sols. Les mentalités changeant, des démarches innovantes se mettant en place, les véhicules devenant disponibles, les retours d'expérience enrichissant les usages, les partages d'informations se multiplient comme au sein de Bourgogne-Mobilité-Electrique, ou dans l'utilisation urbaine des déplacements cyclables (PDU, SCOT),
- la maîtrise de la mobilité : les facteurs de production que les déplacements mobilisent et qui semblaient sans limites, deviennent des facteurs rares et souvent plus chers. Cela veut dire qu'il faudra les économiser, en les utilisant de la façon la plus judicieuse possible et en maîtrisant la mobilité des personnes et des biens au profit de la proximité. Cette maîtrise passe par des actions sur des déterminants individuels et/ou collectifs et une distinction entre mobilité contrainte et mobilité choisie.
- développer les initiatives et les bonnes pratiques des entreprises, des collectivités, des associations au sein de club Energies avec des solutions performantes qui permettront de générer des économies d'énergie. Accentuer aussi la formation et/ou l'information des salariés, acteurs principaux des changements de comportement et des bonnes pratiques dans les entreprises.

La Commission n°3 du CESER rappelle que sur ces quatre points il sera nécessaire de mettre en place des formations adaptées, actuellement en retard, de soutenir et développer les lieux et points d'information tels que les « points info-énergie ».

Pour la seconde orientation majeure qui vise à développer un mix-énergétique de productions locales non carbonées, la Commission n°3 du CESER propose d'affiner plusieurs points.

- Il est important d'accentuer les actions en faveur des réseaux courts de chaleur qui utilisent la biomasse (exemple de certaines collectivités) ou les chaufferies à bois communales ou intercommunales, en travaillant à chaque fois sur le potentiel de la ressource en bois et garantissant un approvisionnement de proximité (confer le paragraphe contributions sectorielles).
- La question de la valorisation énergétique des déchets qu'ils soient ménagers ou agricoles est importante et passe en particulier par la méthanisation qu'il faudra développer comme à Chagny (71). La question de la ressource en volume et dans la durée des déchets est essentielle pour cette production d'énergie qui passe également par un effort de recherche et d'expérimentations locales.

---

<sup>2</sup> Exemple : le pôle de compétences Bâtiment Basse Consommation créée en 2009 par Mulhouse-Alsace-Agglomération avec plus d'une centaine de partenaires.

- **Le développement du photovoltaïque** devra être maîtrisé pour éviter les effets d'aubaine connus dans un passé récent. S'il devait y avoir la création de fermes solaires nouvelles en Bourgogne, il sera impératif de ne pas utiliser des terres agricoles. La production locale sera si possible encouragée.
- **Pour l'éolien**, les objectifs du Schéma régional semblent ambitieux, en volume avec 1 500 MW, ainsi qu'en termes d'échéance fixée à la fin de la décennie, compte tenu d'un temps moyen de création d'un parc éolien de 7 ans en moyenne actuellement. La Commission n°3 du CESER, sur la base de la carte d'identification des zones favorables<sup>3</sup> (tenant compte des diverses sensibilités) sera attentive à l'avis des populations concernées. Elle incite la Région à **veiller à une production industrielle ou artisanale régionale**.
- **Pour l'hydraulique**, il sera intéressant de valoriser les ouvrages de production existants et de faciliter la réhabilitation de ceux qui sont compatibles avec les objectifs des SDAGE (sans effet nocif sur la biodiversité, notamment), l'utilisation de productions énergétiques provisoirement excédentaire pour un turbinage réversible.
- **La géothermie profonde** est à encourager par réseau là où elle est intéressante. Les particuliers seront conseillés pour utiliser les pompes à chaleur ayant les meilleures performances et sans impact sur les réseaux de distribution électriques.

## Contributions aux approches sectorielles

### Bâtiment

Le schéma insiste avec pertinence sur le développement d'une **ingénierie financière adaptée et innovante** : les besoins financiers sont énormes.

### Déplacements

Le changement des habitudes sera dépendant de l'offre de déplacements par des **transports collectifs suffisamment maillés** pour desservir équitablement tous les territoires, ruraux et périurbain éloigné (TER, tram...).

### Transport de marchandises et infrastructures de transport

La dernière version du SNIT insiste pour **privilégier l'optimisation de l'existant** comme la meilleure voie d'un développement grenello-compatible et réduisant l'endettement. Il faudra intégrer en amont l'empreinte carbone (réalisation des travaux) et écologique (biodiversité, Trame verte et bleue) des infrastructures nouvelles.

### Forêts

Outre les orientations du SRCAE, la Commission n°3 du CESER suggère, pour une protection efficace de la diversité des écosystèmes forestiers en régression - et donc pour garantir la production bois - de mettre en réserve intégrale volontaire 10 % de la surface forestière bourguignonne. Elle souligne l'apport possible du développement du bocage bourguignon. Elle propose de limiter les subventions aux installations thermiques au bois de moins de 15 MW et uniquement dans le cas de projets justifiant une ressource locale (traçabilité du bois). La Commission n°3 du CESER propose un plan d'action **pour soutenir préférentiellement les petites entreprises** de transformation et les scieries **locales**.

### Industrie, artisanat, agriculture

L'industrie agro-alimentaire étant devenue le plus gros employeur industriel en Bourgogne, la Commission n°3 du CESER insiste sur un **équilibre à préserver entre cette activité et les productions de qualité emblématiques de la Bourgogne** (cf. Schéma Régional de développement économique). L'effort d'autonomisation énergétique devrait privilégier **la méthanisation** (effluents industriels, effluents d'élevages) et **la récupération de chaleur**. Elle souligne la pertinence de la proposition d'approches territoriales collectives par zone pour optimiser les process industriels et artisanaux : gouvernance régionale pour initier une coopération et mutualisation.

<sup>3</sup> cf. annexe au SRCAE.

### Energies renouvelables

La Commission n°3 du CESER souligne la pertinence de l'orientation N°46 « *Encourager l'émergence de projets participatifs, portés par des citoyens et des acteurs locaux* » utilisant les ressorts de l'économie sociale et solidaire (structures à capital risque solidaire) et améliorant les liens sociaux.

### Eco-responsabilité

La Commission n°3 du CESER attire l'attention, sur ce chapitre, des économies réalisables par les collectivités dans le sur-éclairage urbain et la sur-climatisation, les panneaux publicitaires et de signalisation...

## Conclusion

En conclusion, la Commission n°3 du CESER soutient la démarche d'un processus pour une Bourgogne plus sobre, *utilisant mieux ses ressources tout en préservant la santé des Bourguignons*, initiée et démontrée par la SRCAE ; elle souhaite, pour y parvenir, que les territoires, dans leur Plan climat énergie (PCET) utilisent mieux les démarches globales dans leurs projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire, de manière à **limiter la vulnérabilité des entreprises, des ménages et de l'environnement** vis-à-vis de l'énergie tout en diminuant la **consommation de l'espace**, comme cela a été exprimé dans l'avis sur « la maîtrise de l'étalement urbain » du CESER en 2011.

La Commission n°3 du CESER forme le vœu **qu'engager résolument la Bourgogne dans une transition d'adaptation énergétique et climatique entraîne un développement de l'emploi, de l'innovation industrielle et des économies locales.**

\* \* \* \*

## **EXPLICATIONS DE VOTE**



## Intervention d'André COLIN au titre de la CGT

« Chaque région, comme le prévoit la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, décline un Schéma régional climat air et énergie (SRCAE). Sa vocation est de définir les orientations et objectifs régionaux à l'horizon 2020. Les objectifs sont de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20 %, d'améliorer l'efficacité énergétique en réduisant de 20 % les consommations d'énergie primaire d'ici 2020, de porter d'ici 2020 à 23 % la part de production d'énergie renouvelables (EnR) dans la consommation d'énergie finale totale. L'objectif du facteur 4 est de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 pour les pays industrialisés. Le Groupement Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) a construit six scénarios pour décrire l'évolution du climat à l'horizon 2100, le SRCAE s'en inspire. Le SRCAE s'inscrit aussi dans le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC). Le SRCAE retient trois hypothèses : au fil de l'eau, en suivant la tendance actuelle dite du « laisser faire », celle dont les mesures nationales mettent en évidence l'impact des mesures structurantes à l'échelle communautaire et nationale ; enfin, l'hypothèse optimale propose d'engager la Bourgogne vers ces objectifs. Le SRCAE s'articule autour de l'aménagement du territoire, et par approche sectorielle : bâtiment, déplacements, transport de marchandises, agriculture, forêt, industrie/artisanat, énergies renouvelables et éco-responsabilité.

Pour la CGT, le schéma proposé répond aux enjeux environnementaux de la loi Grenelle. Nous sommes interrogatifs sur sa mise en œuvre, avec des objectifs qui devraient être atteints dans huit ans. Pour le transport de marchandises, il faut une autre politique de transport, avec une réorientation forte du report routier vers le transport ferroviaire, pour atteindre les objectifs du SRCAE. La CGT constate que le SRCAE devrait s'articuler avec les multiples plans et schémas (PCET, PRSE, SRADDT, SRIT, SRCE, SRDE, SCOT etc ...). L'orientation n° 1 ne précise pas qui sera l'acteur principal de la gouvernance (à 5 ?) et de la coordination. La CGT note avec satisfaction que l'une de nos propositions, émise lors de l'avis sur l'étalement urbain<sup>4</sup> soit reprise : la création d'un outil « Etablissement Foncier Public Régional ».

Le volet éolien apporte des précisions sur cette source de production d'énergie électrique intermittente qui ne garantit pas un approvisionnement constant pour répondre à l'équilibre production/consommation. Le schéma éolien évalue le potentiel d'installation en Bourgogne de 500 à 600 éoliennes pour une production de 1 500 MW (estimation de production en pleine puissance pendant 2 000 à 2 300 heures, ce qui équivaut à près de 25 % de l'année). Le schéma éolien apporte sa contribution de production d'EnR dans le mix énergétique mais ne peut pas se substituer aux moyens de productions de base et de pointe.

La CGT réaffirme ses propositions d'un mix énergétique diversifié à faible émission de CO<sub>2</sub>, un plan ambitieux d'économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables, l'atout que constitue un parc nucléaire qu'il faut moderniser, démocratiser et exploiter de façon sécurisée en respectant toutes les catégories de salariés qui y travaillent et une réappropriation publique des choix, notamment par la constitution d'un pôle public de l'énergie et d'une agence européenne de l'énergie. La CGT rappelle que l'énergie est un bien indissociable du développement humain durable, et revendique le droit et l'accès à l'énergie pour tous. Nous proposons que l'énergie soit exclue du champ concurrentiel et spéculatif.

---

<sup>4</sup> Maîtriser l'étalement urbain en Bourgogne - 21 janvier 2011.

La Bourgogne devrait mieux utiliser ses ressources, sans en exclure aucune, ce qui nécessiterait un effort de recherche, développement, innovation, pour le stockage du CO2, et ainsi permettre l'exploitation du gisement de charbon de Lucenay-les-Aix. Ce pourrait être un projet scientifique et industriel pour la Bourgogne, et en lien avec les travaux de notre CESER.

Après avoir apporté quelques précisions, propositions et réflexions sur l'avis proposé, le groupe CGT votera cet avis. »

## Intervention de Thierry GROSJEAN au titre de l'environnement

« Ce document constitue un « état des lieux » informatif et prospectif qui était indispensable mais qui aurait dû être fait beaucoup plus tôt. Parce qu'il est un élément d'un débat fondamental pour l'avenir proche de notre société.

Issus du GRENELLE, entre 2007 et 2010, les SRCAE doivent aujourd'hui repartir de presque rien. La plupart des avancées du Grenelle ont été méthodiquement détricotées. Les bonnes intentions affichées se sont enlisées dans le sable où les autruches mettent la tête, pour ne pas avoir à affronter les difficultés. Particulièrement celle de la sortie du nucléaire, interdite de débat démocratique de fond dans notre pays et ses institutions. Ne persévérons pas dans cette erreur, d'autant que ce débat est une obligation juridique institutionnelle (art. 7 de la C

On ne saurait que souscrire à la plupart des orientations des hypothèses dites « optimales », celles du « fil de l'eau » nous emmenant à une aggravation des crises écologiques, sociales et financières.

*« Face à la raréfaction des ressources, au renchérissement de leurs prix, nous n'avons pas d'autre choix que de faire de la transition énergétique une nouvelle frontière ». (F. HOLLANDE - discours au CESE - juin 2012).*

Pour que la relocalisation de l'énergie, pour que les enjeux climatiques puissent dépasser les orientations d'un Schéma très virtuel, il faut des signes forts, visibles, politiques qui lui font actuellement défaut :

- une priorité fortement réaffirmée des objectifs d'économies d'énergie et dans la recherche,
- revoir à la hausse les objectifs des énergies renouvelables, biomasse, solaire et géothermie surtout, la part de l'éolien nous paraissant surestimée (pour la Bourgogne), tout comme le potentiel qui en découle en matière d'innovation industrielle et technologique,
- dans une gouvernance floue, il faut améliorer l'implication réelle des citoyens dans les choix pour en accélérer l'acceptation et la compréhension sociale, en leur démontrant en quoi ils amélioreront leur qualité de vie,
- la prise en considération réelle de budgets contraints (Etat, Région et autres collectivités..) rendant superfétatoires des projets d'aménagement du territoire qui sont une insulte à l'austérité imposée : POCL, Saône Moselle / Saône Rhin... (30 milliards à eux 2 !), alors que ce Schéma n'aborde pas les moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs,
- l'insuffisance de prise en compte de la biodiversité en amont de toutes les décisions.

Cela dit, je ne développerai brièvement que 2 thèmes :

1 - Un des engagements phare du Grenelle, à notre avis déterminant : la rénovation des logements de l'habitat et l'efficacité énergétique.

2 - L'avenir de la forêt bourguignonne.

La rénovation thermique des bâtiments et de l'habitat, les nouveaux modes de chauffage, constituent une formidable source d'emplois d'un nouveau type, non délocalisables, à forte valeur ajoutée dans le secteur du bâtiment, d'une urgence sociale évidente. Ce grand chantier permettra à la fois de réduire la facture énergétique pour nos concitoyens qui en ont le plus besoin et les rejets de gaz à effet de serre. En diminuant la consommation, on crée les conditions favorables à la sortie progressive du nucléaire. La seule consommation du chauffage électrique, facteur de paupérisation des ménages, aberration thermique, correspond à l'inutilité d'une dizaine de tranches nucléaires.

Il faudra pour cela lever les obstacles de toutes sortes mis en travers du développement des énergies renouvelables et leur accessibilité au plus grand nombre, permettre la décentralisation des productions et des réseaux, rendre possible l'autonomie énergétique des usagers/consommateurs. Il faudra, pour ce grand chantier, se doter d'une ingénierie de formations adaptées. C'est une compétence de la Région.

Notons au passage que le programme actuel des opérations prévues par la Région n'est pas à l'échelle des besoins. Si on se base sur les 310.000 logements concernés, la résorption du parc durerait 250 ans au rythme des 1190 logements annuels actuellement programmés...

La réhabilitation de l'existant est d'ailleurs une priorité transversale pour les transports, l'habitat, et une source d'économies mobilisables pour les chantiers à ouvrir.

Concernant la forêt, ce qui se passe actuellement en Bourgogne est déjà en contradiction frontale avec les orientations préconisées par le SRCAE. Je vous passe les considérations sur l'importance économique et écologique du rôle de la forêt pour notre région, les impacts certains du changement climatique et donc les adaptations nécessaires : elles sont bien développées dans le document.

Mais alors que les forêts du Morvan sont en danger, la filière bois bourguignonne à réorganiser, les pouvoirs publics soutiennent un projet – ERSCIA à Sardy dans la Nièvre, qui constitue un massacre écologique, un non-sens économique, une erreur sociale, une aberration énergétique. Massacre d'une forêt et de sa biodiversité pour un leurre industriel sans avenir, supprimant des emplois locaux durables tout en fragilisant davantage la filière bois. Car le prédateur qui n'a que le profit immédiat pour projet ne laissera derrière lui que la désolation. Cette aberration en dit malheureusement long sur les limites de la crédibilité à accorder au poids des préconisations (1).

En fait, ce Schéma, tout utile qu'il soit pour le présent, est déjà dépassé. Car, au-delà des chiffres, des orientations vertueuses de cet exercice prospectif, quelles que puissent être les solutions qui seront retenues dans les mois et années à venir pour construire la part bourguignonne du système énergétique et d'adaptation climatique de demain, rien ne sera possible sans une participation accrue de nos concitoyens, qui, contrairement à ce qui se dit, n'ont pas réellement intégré les impacts possibles liés à l'urgence d'une transition énergétique et climatique sur leur vie quotidienne, pas plus que la plupart des décideurs. Transition nécessaire qui représente pourtant une formidable opportunité de prendre, quand il est encore temps, un virage maîtrisé qui atténuera les effets des crises que notre planète et la Bourgogne auront à affronter (2).

En l'état actuel, la contribution de la Commission 3 constitue une réponse de compromis adaptée et provisoire.

*(1) Dossier de présentation disponible (30 pages)*

*(2) Les conséquences de l'inaction aux défis énergétiques et climatiques auraient un coût s'élevant à plus de 20 % du PIB mondial, entraînant probablement l'enfoncement dans une crise économique et sociale d'une ampleur inconnue. (rapport STERN – 2006).*